

Connaître la convention IRSI – IRSI

IRSI applicable depuis 1er juin
2018 : une révolution plus
qu'une évolution !

Code produit : IRSI

Niveau : Expertise

Modalité : Presentiel

Durée (en heure) : 7.0

Tarif :

Eligible DDA : oui

Public :

tout collaborateur amené à
gérer régulièrement des
sinistres DDE et/ou incendie et
souhaitant décrocher la
convention IRSI

Prérequis :

aucun

Objectif

- Gérer les sinistres d'égâts des eaux et/ou incendie dans le cadre de la convention IRSI

Programme de la formation

1. Conditions d'application de la convention IRSI
 - Objectifs et champ d'application
 - Causes réputées exclues
 - Locaux exclus
 - Tiers à l'immeuble
 - Réputé garanti
 - Absence d'assurance ou non assurance
 - Subsidiarité de l'assurance de l'immeuble
2. Qui est l'assureur gestionnaire ?
3. Nouveau traitement de la recherche de fuite
4. Règles de prise en charge des dommages
 - Principes de détermination des deux tranches
 - Evaluation et expertise des dommages
 - Modalités de prise en charge
5. Recours
6. Barèmes de répartition
7. Dommages immatériels
8. Action en remboursement / en récupération
 - Mécanismes

- Modalités
- 9. Sinistres en aggravation
- 10. Annexes à la convention IRSI

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Réalisation de cas pratiques
- Echanges d'expériences